



**ÉCOLE DU CAMPANILE  
CONSEIL D'ETABLISSEMENT  
2018-2019**

**Procès-verbal de la rencontre du 17 décembre 2018**

**Étaient présentes et présents :**

M<sup>me</sup> Lorraine Grégoire, représentante du personnel professionnel  
M<sup>me</sup> Valérie Gauthier, directrice de l'École du Campanile  
M. Louis-Charles Brisson, représentant du service de garde  
M. Éric Garon, représentant des parents  
M. Alexandru Gurau, représentant des parents  
M<sup>me</sup> Éline Lajoie, représentante des parents et présidente  
M<sup>me</sup> Maryse Lambert, représentante du personnel de soutien  
M<sup>me</sup> Sophie Boucher-Morel, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Marie-Christine Nolet, représentante des parents, représentante au comité de parents  
et vice-présidente  
M<sup>me</sup> Fatna Chater, représentante des parents

**Étaient absentes et absents :**

M. Luis Castonguay, représentant des parents  
M<sup>me</sup> Caroline Côté, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Christine Sauvé, représentante de la communauté  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Truchon, commissaire

**Invitée :**

M<sup>me</sup> Natacha Fontaine, membre de l'organisme de participation des parents (OPP)

## 1. OUVERTURE

### 1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Madame Élane Lajoie constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Éric Garon souhaite présenter un produit de campagne de financement. Les membres du conseil d'établissement proposent l'ajout du point 9.1 *Campagne de financement*.

## PROPOSITION PRINCIPALE

### Résolution CE-19/18-19

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alexandru Gurau, **APPUYÉ** par madame Sophie Boucher-Morel, d'adopter l'ordre du jour suivant :

#### 1. OUVERTURE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 26 NOVEMBRE DERNIER

3. INTERVENTIONS DE LA COMMISSAIRE

4. INTERVENTIONS DU PUBLIC

5. SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS (PRÉCISIONS)

6. ADOPTION

6.1. Plan d'action pour contrer la violence, plan de lutte contre l'intimidation

7. PROJET ÉDUCATIF

8. INFORMATIONS

8.1. De la présidente

8.2. Du trésorier

8.3. De la représentante au comité de parents

8.4. Du représentant du comité EHDAA

8.5. Des représentants des membres du personnel

8.6. De la directrice

9. DIVERS

9.1 Campagne de financement.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 26 NOVEMBRE DERNIER

M<sup>me</sup> Marie-Christine Nolet propose les corrections suivantes :

- Point 1.2 : Modifier *Ajout du Plan d'action contre la violence, au point 7.2* pour *Ajout du Plan d'action pour contrer la violence, plan de lutte contre l'intimidation*, afin d'assurer une cohérence dans le procès-verbal.
- Point 5.3 : Modifier le nom de la troupe de théâtre *Parmi nous* pour *Parminou*.
- Point 7.2 : Madame Marie-Christine Nolet avait demandé si la procédure avait été mise en place à la suite de plusieurs cas d'intimidation. Il faudra modifier le texte pour mieux traduire sa pensée.

Madame Marie-Christine Nolet se questionne quant à l'absence des données sur la réussite des évaluations de MEES dans le procès-verbal ainsi que sur le calcul de certains pourcentages. Madame Valérie Gauthier souligne que les données n'avaient, jusqu'alors, jamais été ajoutées dans les procès-verbaux, mais qu'il peut être intéressant de les ajouter. Elle vérifiera auprès de la commission scolaire afin de mieux comprendre le calcul des taux de réussite de notre école. Monsieur Alexandru Gurau propose de poser également la question au comité EHDAA lors de leur prochaine rencontre.

### PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-19/18-20

**IL EST PROPOSÉ** par madame Maryse Lambert, **APPUYÉE** par madame Lorraine Grégoire, d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018.

### 3. INTERVENTIONS DE LA COMMISSAIRE

Il n'y a pas d'intervention de la commissaire.

### 4. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public.

### 5. SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS (PRÉCISIONS)

Nous avons eu des précisions quant au règlement concernant le membre du conseil d'établissement représentant au comité de parents. Habituellement, le représentant doit être un membre officiel du conseil d'établissement. Cependant, après vérification auprès de Monsieur Pleau, madame Fatna Chater, membre substitue du conseil d'établissement, peut conserver son rôle de représentante substitue au comité de parents, puisque la seule problématique possible est lors d'un vote et qu'il y a rarement de vote au comité de parents. Le but principal est d'assurer que le conseil d'établissement soit représenté au comité de parents et que l'information puisse être transmise aux membres.

### 6. PLAN D'ACTION POUR CONTRER LA VIOLENCE, PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Madame Valérie Gauthier présente le plan d'action pour contrer la violence et le plan de lutte contre l'intimidation 2018-2019. Le nouveau document fait davantage ressortir le rôle de chacune des personnes impliquées lors d'une situation de violence ou d'intimidation. La cyberintimidation, le modèle RAI ainsi que les procédures d'intervention dans chaque situation ont été intégrés au document afin de le rendre le plus complet possible.

Madame Élane Lajoie demande si le sondage annuel sera refait cette année auprès des élèves. Madame Valérie Gauthier confirme qu'il sera refait cet hiver ou l'automne prochain.

Madame Élane Lajoie propose d'ajouter, pour tous les documents, la mention *approuvé et commenté* afin d'assurer une cohérence entre les documents mis en annexe. Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec cette proposition.

Madame Fatna Chater demande si les situations qui ont lieu à l'extérieur de l'école sont prises en compte lors des interventions auprès des élèves. Madame Valérie Gauthier souligne qu'en effet, les situations ayant un impact dans la vie des élèves sont toujours prises en compte lors des interventions de l'école afin que le personnel puisse s'ajuster en conséquence et être efficace.

Madame Marie-Christine Nolet demande si le geste de réparation est le même lors d'une situation de violence que lors d'une situation d'intimidation. Madame Valérie Gauthier explique que les gestes de réparation sont différents selon la situation. Le personnel détermine le geste de réparation selon ce que l'élève a fait, selon les informations collectées par les documents *Rétablissons les faits* et à la suite des rencontres avec les élèves concernés afin de bien analyser la situation et de bien choisir l'intervention.

Madame Marie-Christine Nolet se questionne quant aux situations perturbatrices qui peuvent avoir lieu lors du transport en autobus entre l'école et la maison. Madame Valérie Gauthier et madame Maryse Lambert expliquent que des systèmes ont été mis en place afin d'assurer un transport sécuritaire et un climat respectueux dans les autobus. Cependant, bien que l'école supporte les chauffeurs d'autobus et fasse des rappels concernant l'application du système auprès des chauffeurs et de la compagnie d'autobus, il arrive que les chauffeurs ne suivent pas les procédures, ce qui peut rendre le climat du transport d'autobus plus difficile. Monsieur Éric Garon propose qu'il y ait des sections liées au transport scolaire et aux réseaux sociaux dans le prochain sondage. Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec cette proposition. Cela permettra d'en connaître davantage sur les moments de transition entre l'école et la maison.

Madame Élane Lajoie demande si, à la page 9 du document, nous souhaitons mettre une description aussi détaillée de la victime. Madame Valérie Gauthier explique que le personnel a voulu nommer toutes les possibilités afin de dresser un portrait complet des caractéristiques possibles, qui sont prises en considération dans toute intervention. Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec madame pour revoir la formulation de la description de la victime sans nécessairement qu'elle soit moins détaillée.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

**Résolution CE-19/18-21**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Maryse Lambert, **APPUYÉE** par monsieur Louis-Charles Brisson, d'adopter le plan d'action pour contrer la violence et plan de lutte contre l'intimidation avec les modifications proposées.

## 7. PROJET ÉDUCATIF

Madame Valérie Gauthier présente le projet éducatif. Une table sectorielle a eu lieu la semaine dernière afin de guider les écoles dans la réalisation de ce document. La commission scolaire souhaite que les écoles révisent leurs projets éducatifs afin de les adapter au plan stratégique du MEES et à la politique de la réussite éducative. La première étape sera de revoir la vision et la mission de l'école, qui constitueront des lignes directrices pour la réalisation du projet éducatif. Les nouvelles vision et mission pourront être choisies en collaboration par les membres du personnel et les parents. Lorsque le projet éducatif sera terminé, on créera un tableau explicatif; le plan d'action sera intégré dans ce tableau. Ce document sera plus accessible et permettra également au personnel du service de garde de mieux s'approprier le projet éducatif. On pourrait réfléchir à une activité qui pourra rassembler les gens afin de les inviter à s'impliquer dans le projet éducatif.

Monsieur Alexandru Gurau demande comment le projet éducatif sera réalisé. Madame Valérie Gauthier précise qu'il faudra établir un plan d'action à ce sujet. Elle souhaite également consulter *Communagir*. Idéalement, le projet éducatif devrait être terminé d'ici la fin juin. Cependant, considérant notre récente désinstitutionnalisation, la commission scolaire comprendrait que nous prenions plus de temps.

Il existe un modèle qui pourra aider l'école à se lancer dans les étapes de réalisation de son projet éducatif. Après les vacances de Noël, nous pourrions créer un comité qui participera à l'élaboration de ce document.

## 8. INFORMATIONS

### 8.1. De la présidente

Madame Élane Lajoie aimerait aborder certaines pistes de réflexion sur les divers sujets.

- Le temps d'écran : Des études affirment que lorsqu'un enfant passe plus de deux heures par jour devant un écran, cela peut affecter son développement cognitif. Les parents qui souhaitent bien gérer le temps d'écran ressentent sans doute le besoin d'en savoir davantage quant à l'utilisation des outils technologiques des enfants à l'école. Monsieur Louis-Charles Brisson et madame Valérie Gauthier soulignent qu'ils sont également préoccupés par le temps que les enfants passent devant un ordinateur ou une tablette électronique à l'école. Pour ces raisons, le service de garde a établi un horaire afin de contrôler le temps d'utilisation du local informatique. Normalement, les élèves ne passent pas plus de 30 à 45 minutes à l'ordinateur au service de garde. Il en est de même pour l'utilisation des tablettes électroniques. De plus, la diffusion de films est très limitée et a lieu le moins souvent possible. Madame Valérie Gauthier souligne que le local informatique est voué à disparaître, au cours des prochaines années, puisque l'école aura besoin de ce local pour créer une nouvelle classe. Les membres du conseil d'établissement soulèvent qu'il peut être intéressant d'inclure ce sujet dans le projet éducatif.

- Devoirs : Madame Lajoie se demande les raisons qui poussent les professeurs à donner ou non des devoirs à leurs élèves. Certains membres aimeraient qu'il y ait une cohérence à cet effet d'une année à l'autre. Il est cependant difficile de déterminer des repères. Madame Valérie Gauthier souligne que cette décision fait partie de l'autonomie professionnelle de l'enseignant : il peut choisir s'il donne des devoirs ou non. Après discussion, les membres du conseil d'établissement proposent que les devoirs fassent partie des sujets abordés lors des rencontres de début d'année afin que chaque enseignant puisse expliquer son choix. Il serait intéressant, également, de donner des stratégies aux élèves et aux parents pour la réalisation des devoirs. Madame Valérie Gauthier propose d'utiliser le Bavard pour communiquer ce type de stratégie.
- Éducation à la sexualité : La communication avec les parents sera essentielle à la suite de la formation du personnel. Madame Valérie Gauthier rappelle que la formation aura lieu le 7 janvier prochain et que les parents devraient recevoir plus d'information par la suite.
- CJE : Il serait intéressant de profiter des services d'éducation à la démocratie d'Élections Québec, qui offre des formations gratuites pour les conseils d'élèves. De plus, il faudrait peut-être revoir l'appellation *Conseil des jeunes entrepreneurs*, puisqu'il ne s'agit plus vraiment d'un conseil entrepreneurial. L'idée du conseil est plutôt de développer la démocratie avec les élèves. La refonte du projet éducatif pourrait nous permettre de revoir la vocation du conseil des élèves.
- Le code vestimentaire : La longueur des pantalons courts soulève des questionnements auprès de certains élèves et parents. Il peut être complexe d'expliquer à nos enfants pourquoi il y a une règle concernant la longueur minimale des pantalons courts et de se procurer des pantalons courts respectant la longueur permise. Il s'agit d'un questionnement intéressant, mais également très complexe. Le conseil en discutera davantage lorsqu'il reverra le code vestimentaire de l'école.
- Service de garde : Madame Fatna Chater souligne que certains enfants mangent peu leur repas, car le temps de réchauffage au micro-ondes est trop long. Monsieur Louis-Charles Brisson souligne que l'utilisation du Thermos est à privilégier. Nous expérimentons cette année les dîners sans micro-ondes avec les groupes de maternelle. Nous souhaitons réduire l'utilisation des micro-ondes puisque cela demande une grande gestion pour les éducatrices et les éducateurs, qui pourraient passer un temps de meilleure qualité avec les élèves s'ils n'avaient pas à gérer les micro-ondes.
- Signalisation : Madame Marie-Christine Nolet se questionne quant au changement du panneau de limite de vitesse devant l'école. Le panneau a été déplacé et les automobilistes voient le panneau à la dernière minute. Plusieurs ne ralentissent pas ou n'ont pas le temps d'ajuster leur vitesse. Madame Valérie Gauthier souligne que le passage pour piéton sera déplacé devant l'école en 2019 et que nous pourrions revoir l'emplacement du panneau de signalisation avec la ville à ce moment.

## 8.2. Du trésorier

Monsieur Éric Garon informe les membres que le conseil a reçu 413 \$ à la suite de la désinstitutionnalisation avec l'École des Cœurs-Vaillants. De plus, la commission scolaire nous octroie un montant de 871 \$ pour l'année scolaire en cours. Le budget total du conseil d'établissement est donc de 1284 \$. Les frais de secrétariat s'élèvent à 720 \$ et le montant des

achats pour la rencontre du conseil d'établissement en décembre s'élève à 80 \$. Il reste donc 484 \$ pour la fin de l'année scolaire.

### **8.3. De la représentante au comité de parents**

Le comité s'est réuni en décembre. Monsieur Pleau était absent, donc les membres du comité de parents ont reçu peu d'information. Ils sont revenus sur les différents documents qui avaient été en consultation. L'école Fernand-Seguin souhaite revoir les critères d'inscription des élèves afin que l'ancienneté soit le premier critère. Le programme d'anglais intensif sera intégré dans deux nouvelles écoles : Sainte-Geneviève et L'Étincelle-Trois-Saisons. Les membres du comité de parents se sont questionnés quant à la meilleure formule pour le programme d'anglais intensif : le modèle en 5 mois / 5 mois ou en demi-journée. Ce questionnement pourrait-il nous être utile? L'un des deux modèles pourrait être plus efficace que l'autre. Madame Valérie Gauthier souligne qu'elle abordera ce sujet lors de la rencontre sur le programme d'anglais intensif.

### **8.4. Du représentant du comité EHDAA**

Monsieur Alexandru Gurau informe les membres du conseil que la première rencontre avec les nouveaux membres a eu lieu. Ils ont revu les documents de la commission scolaire en consultation. Les critères de répartition des élèves de l'école Fernand-Seguin sont remis en question aussi par ce comité. Ce dernier souhaite organiser des activités qui peuvent rejoindre le plus de gens pendant l'année. Une présentation sur l'autonomie sera préparée.

### **8.5. Des représentants des membres du personnel**

Madame Sophie Boucher-Morel nous transmet plusieurs informations :

- Collecte de sang : L'objectif a été atteint, avec plus de 60 donateurs.
- 21 décembre : Les élèves pourront venir à l'école en pyjama. Le dîner aura lieu en classe et il y aura un marché de Noël dans toute l'école. La fin des classes aura lieu à 12 h 37 et le service de garde prendra les enfants en charge par la suite.

Monsieur Louis-Charles Brisson nous informe que la journée pédagogique du 7 janvier sera sous le signe de la détente. Les enfants pourront venir en pyjama lors de cette journée. Ils pourront construire des cabanes et vivre des activités qui leur permettront de raconter leurs vacances de Noël. Plusieurs activités liées à Noël auront lieu tout au long du mois de décembre. Un village de Noël a été construit et est actuellement présenté à l'entrée de l'école.

### **8.6. De la directrice**

Madame Valérie Gauthier nous informe que madame Christine Sauv , qui  tait la repr sentante de la communaut , ne fera plus partie des membres du conseil d' tablissement, puisqu'elle a plusieurs engagements qui l'emp chent d' tre pr sente.

Monsieur Luis Castonguay a  galement remis en question son r le de repr sentant des parents   madame Val rie Gauthier. Ses obligations professionnelles l'emp chent souvent de participer aux r unions. Les membres du conseil d' tablissement proposent que monsieur Luis Castonguay conserve son r le et que madame Fatna Chater le remplace lorsqu'il ne peut pas se pr senter.

OPP : Madame Natacha Fontaine nous informe que les membres de l'OPP participeront à la réalisation du marché de Noël le 21 décembre prochain afin d'apporter leur soutien aux membres du personnel et de contribuer à la réussite de l'activité. De plus, les membres de l'OPP souhaitent organiser plusieurs activités qui leur permettront de recueillir des fonds. Les membres planifient, entre autres, une activité qui rassemblera les parents autour d'un café lors de la Saint-Valentin, une vente de recettes en pots ainsi qu'une conférence pour informer les parents sur la refonte du projet éducatif et les inviter à s'impliquer. Madame Natacha Fontaine souligne qu'il serait également pertinent de prévoir une conférence avant l'assemblée générale, en début d'année prochaine, afin d'inciter les parents pour devenir membres de l'OPP.

## 9. DIVERS

Monsieur Éric Garon souhaite suggérer un nouveau moyen de financement. La compagnie *Recettes en pots* offre différents produits dans des pots Masson remplis d'ingrédients secs qui permettent de réaliser des recettes simples et différentes. Il serait intéressant de voir le profit qui peut être fait grâce à ce moyen de financement. Nous aurons plus de détails prochainement.

## 10. LEVÉE DE LA RÉUNION

### PROPOSITION PRINCIPALE

**Résolution CE-19/18-22**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Charles Brisson, **APPUYÉ** par madame Sophie Boucher-Morel, de lever la séance à 21 h 59.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

Élaine Lajoie, présidente

Valérie Gauthier, directrice



| Résolutions | Date     | Sujet   |
|-------------|----------|---|
| 19/18-01    | 18-10-16 | Adoption de l'ordre du jour   |
| 19/18-02    | 18-10-16 | Adoption des règles d'élection  |
| 19/18-03    | 18-10-16 | Adoption du calendrier des rencontres 2018-2019                             |
| 19/18-04    | 18-10-16 | Adoption des règles de régie interne  |
| 19/18-05    | 18-10-16 | Approbation des activités et sorties éducatives 2018-2019                   |
| 19/18-06    | 18-10-16 | Approbation des activités spéciales 2018-2019                               |
| 19/18-07    | 18-10-16 | Approbation des activités spéciales 2018-2019                               |
| 19/18-08    | 18-10-16 | Approbation des activités spéciales 2018-2019                               |
| 19/18-09    | 18-10-16 | Approbation des activités spéciales 2018-2019                               |
| 19/18-10    | 18-10-16 | Approbation des activités spéciales 2018-2019                               |
| 19/18-11    | 18-10-16 | Levée de l'assemblée  |
| 19/18-12    | 18-11-26 | Adoption de l'ordre du jour   |
| 19/18-13    | 18-11-26 | Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 16 octobre dernier   |
| 19/18-14    | 18-11-26 | Adoption du budget école 2018-2019  |
| 19/18-15    | 18-11-26 | Adoption du budget du service de garde 2018-2019                            |
| 19/18-16    | 18-11-26 | Approbation de l'horaire allégé du 21 décembre                              |
| 19/18-17    | 18-11-26 | Approbation du plan d'action pour contrer la violence 2018-2019             |
| 19/18-18    | 18-11-26 | Levée de l'assemblée  |
| 19/18-19    | 18-12-17 | Adoption de l'ordre du jour   |
| 19/18-20    | 18-12-17 | Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 26 novembre dernier  |
| 19/18-21    | 18-12-17 | Plan de lutte pour contrer la violence, plan de lutte contre l'intimidation |
| 19/18-22    | 18-12-17 | Levée de l'assemblée  |